

## **Annexe II. Le plan cancer**

Les mesures concernées par cette circulaire budgétaire sont les suivantes :

### **1. Le renforcement de la cancérologie pédiatrique**

En début de campagne, les centres de cancérologie ont bénéficié de moyens supplémentaires au travers de la revalorisation de l'onco-hématologie.

La présente délégation d'un montant de 2,6 M€ a pour objectifs :

- de faciliter le suivi et la continuité des soins entre les centres de cancérologie pédiatrique et les services de pédiatrie des centres hospitaliers ;
- d'accompagner l'identification des centres spécialisés de cancérologie pédiatrique qui auront à assurer des missions de recours et d'expertise de niveau interrégional ou national.

### **2. Le renforcement de l'oncogériatrie**

Pour développer l'oncogériatrie sur l'ensemble du territoire et notamment obtenir une meilleure coordination des soins entre oncologues et gériatres, l'INCa a lancé en 2005 et 2006 deux appels à projets afin de faire émerger des unités pilotes de coordination en oncogériatrie (UPCOG).

15 unités de ce type ont été identifiées dans 12 régions et ont bénéficié d'un appui financier ponctuel pour mener un programme de recherche, de formation et d'information en oncogériatrie. La mise en place de ces unités devrait permettre de dégager les fondements d'une prise en charge de qualité des personnes âgées atteintes de cancer.

Pour permettre de renforcer les personnels de ces unités, en complément des 2 M€ alloués en 2006, un financement de 1,2 M€ est délégué aux ARH concernées pour les 6 nouvelles UPCOG (base de 200 000 € par UPCOG).

Ce montant doit permettre la réalisation et le suivi des projets à long terme et soutenir la coordination des équipes des différents établissements dans chaque région concernée.

### **3. L'indemnisation des stagiaires radiophysiciens**

Cette mesure bénéficie d'un financement d'un montant de 735 000 €. La promotion 2007/2008 accueille 10 nouveaux stagiaires radiophysiciens. Elle comprend au total 50 stagiaires répartis dans 25 établissements.

Les financements délégués correspondent aux nouvelles affectations sur la base de 31 500 € par stage et non plus de 21 000 €; en effet, la durée de formation est allongée et passe de 8 à 12 mois, conformément aux recommandations faites par le Conseil d'Enseignement du DQPRM (Diplôme de Qualification en Physique Radiologique et Médicale) et de la feuille de route ministérielle relative à la radiothérapie.

Pour les stagiaires résidants dont les stages étaient financés antérieurement à hauteur de 21 000 €, un réajustement de 10 500 € par stagiaire accueilli sur la promotion 2007-2008 a été réalisé.

### **4. Le soutien aux pôles régionaux de cancérologie**

Les financements d'un montant de 2,75 M€ sont destinés à accompagner la structuration des pôles régionaux de cancérologie. Ils doivent permettre à ces derniers d'assurer la mise en place d'une organisation permettant de garantir l'accès à des ressources de recours et d'expertise pour tous les patients qui le nécessitent, quelque soit le lieu de prise en charge initial.

La répartition des crédits repose essentiellement sur deux critères :

- l'un relatif au nombre de pôles prévus dans les volets cancérologie des SROS III et à leur taille ;
- l'autre relatif à l'état d'avancement de la démarche, à savoir l'existence de projets développés par les établissements membres du pôle régional ou par les GCS associant CHU et CLCC qui en constituent le socle.

## **5. Le renforcement des plates formes hospitalières de génétique moléculaire**

L'Institut National du Cancer a lancé, en octobre 2006, un premier appel à projets national pour soutenir « le développement de plates-formes hospitalières de génétique moléculaire des cancers ». Cet appel à projets visait à identifier et renforcer des plates-formes régionales hospitalières, ou plateaux techniques hospitaliers. Ce financement vient en relais de ceux initiés par l'INCa pour structurer le développement des plates-formes de génétique moléculaire.

Pour permettre un meilleur fonctionnement de ces plates-formes et s'assurer que ces examens de génétique moléculaire nécessaires aujourd'hui au diagnostic ou la surveillance des malades atteints de cancer sont accessibles à tous ceux qui en ont besoin, un montant de 2,4 M€ est délégué sur cette mesure pour leur permettre des renforcements en personnels techniques.

La répartition de ce montant a été faite au profit des plates-formes ayant déjà reçu des financements de l'Institut National du Cancer et s'appuie sur les rapports d'activité reçus à l'INCa, dont une fiche de synthèse sera adressée aux ARH concernées.

## **6. Les mesures spécifiques aux DOM**

Cette délégation prévoit de favoriser des mesures adaptées à la situation des DOM. En complément des mesures thématiques qui s'appliquent à l'ensemble des régions, des montants financiers sont délégués aux DOM de manière spécifique pour permettre à chaque ARH de financer les priorités qu'elle aura identifiées en cancérologie.

## **7. Appui exceptionnel au financement des techniques innovantes en radiothérapie**

Les financements d'un montant de 700 000 euros visent à accorder un soutien exceptionnel (sur des crédits non reconductibles) aux six centres qui se sont équipés, suite à un appel à projets lancé par l'INCa, d'appareils de Tomothérapie ou de CyberKnife. Cette aide viendra compléter les moyens accordés à ces centres dans le cadre de l'appel à projets, dans l'attente de la mise en œuvre d'une tarification des actes réalisés par Tomothérapie et CyberKnife.

Les financements sont ciblés sur les six centres concernés, à savoir les CLCC de Lille, de Nancy et de Nice qui disposent d'un Cyberknife ainsi que les CLCC de Nantes, de Bordeaux et l'Institut Curie à Paris qui disposent d'un équipement de Tomothérapie. Ils sont accordés en fonction du nombre de patients traités par chacun d'entre eux en 2007, première année de fonctionnement de ces nouveaux équipements.

## **8. L'oncogénétique**

L'oncogénétique a donné lieu à un appel à projets national. La répartition du financement entre les différents établissements vous sera adressée prochainement.